



# FICHE DE DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE DU PRODUIT

## Plafond Tendu Arkotex Acoustic

*En conformité avec les normes NF EN ISO 14025, NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804 + A2 CN*

Mars 2025



Version de la FDES : 1.0  
Numéro d'enregistrement INIES : **20250343273**



REALISATION :  
AMULIS  
10, avenue du Colonel Moll – 51300 Vitry le François  
Tél : +33 (0)6 35 28 05 85  
[www.amulis.fr](http://www.amulis.fr)



## AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de Arketex (producteur de La FDES) selon la NF EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804 +A2/CN.

Toute exploitation totale ou partielle des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète à la FDES d'origine, ainsi qu'à son producteur, qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A2 du CEN, le complément national NF EN 15804+A2/CN servent de Règles de définition des Catégories de Produit (RCP).

Il est rappelé que les résultats de l'étude sont fondés seulement sur des faits, circonstances et hypothèses qui t'ont été soumis au cours de l'étude. Si ces faits circonstances et hypothèses diffèrent, les résultats sont susceptibles de changer.

De plus, il convient de considérer les résultats de l'étude dans leur ensemble, au regard des hypothèses, et non pas pris isolément.

## GUIDE DE LECTURE

L'affichage des données d'inventaire respecte les exigences de la norme NF EN. 15804+A2.

Dans les tableaux suivants 2,53E-6 doit être lu 2,53x10<sup>-6</sup> (écriture scientifique)

Les unités sont précisées devant chaque flux elles sont :

- Le kilogramme « kg »
- Le kilowattheure « kWh »
- Le mégajoule « MJ »
- Le mètre carré « m<sup>2</sup> »

Abréviations

- ACV : Analyse du Cycle de Vie
- DVR : Durée de Vie de Référence
- FC : Facteur de Caractérisation
- UF : Unité fonctionnelle
- PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur

## PRÉCAUTION D'UTILISATION DE LA FDES POUR LA COMPARAISON DES PRODUITS

Les DEP de produits de construction peuvent ne pas être comparable si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804 +A2/CN.

La norme NF EN 15804 +A2/CN défini au §5.3 *Comparabilité des DEP pour les produits de construction*, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la DEP : « *une comparaison de la performance environnementale des produits de construction, en utilisant les informations des DEP doit être basé sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'information).* »

NOTE 1 : En dehors du cadre de l'évaluation environnementale d'un bâtiment, les FDES ne sont pas des outils permettant de comparer des produits et des services de construction.

NOTE 2 : pour l'évaluation de la contribution des bâtiments au développement durable, une comparaison des aspects et des impacts environnementaux doit être entreprise, conjointement aux aspects et impact socioéconomiques relatifs aux bâtiments.

NOTE 3 : pour l'interprétation d'une comparaison, des valeurs de référence sont nécessaires.

# SOMMAIRE

AVERTISSEMENT .....	2
GUIDE DE LECTURE .....	2
PRÉCAUTION D'UTILISATION DE LA FDES POUR LA COMPARAISON DES PRODUITS .....	2
SOMMAIRE .....	3
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>2. INFORMATION GÉNÉRALE.....</b>	<b>6</b>
2.1 Nom et adresse du déclarant.....	6
2.2 Le(s) site(s), le fabricant ou le groupe de fabricants ou leurs représentants pour lequel la FDES Arketex Acoustic est représentative. ....	6
2.3 Type de FDES.....	6
2.4 Type de FDES.....	6
2.5 Référence commerciale du produit.....	6
2.6 Vérification.....	7
2.7 Lieu de production .....	7
2.8 Circuit de distribution :.....	7
<b>3. DESCRIPTION DE L'UNITÉ FONCTIONNELLE DU PRODUIT .....</b>	<b>8</b>
3.1 Description de l'unité fonctionnelle (ou unité déclarée) :.....	8
3.2 Description des produits :.....	8
3.3 Description de l'usage du produit : .....	8
3.4 Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle : .....	8
3.5 Description des principaux composants et/ou matériaux du produit :.....	8
3.6 Préciser si le produit contient des substances de la liste candidate selon le règlement REACH (si supérieur à 0,1% en masse) :.....	9
3.7 Circuit de distribution.....	9
3.8 Description de la durée de vie de référence (si applicable et conformément aux §7.2.2 de la NF EN 15804+A2).....	9
3.9 Contenu en carbone biogénique .....	9
<b>4. ÉTAPES DU CYCLE DE VIE.....</b>	<b>10</b>
4.1 DIAGRAMME DE FLUX.....	10
4.2 ÉTAPES DE PRODUCTION, A1-A3.....	10
4.3 ÉTAPES DE CONSTRUCTION, A4-A5 .....	11
4.4 ÉTAPE DE VIE EN ŒUVRE (exclusion des économies potentielles), B1-B7.....	12
4.5 ÉTAPES DE FIN DE VIE, C1-C4.....	12
4.6 POTENTIEL DE RECYCLAGE/RÉUTILISATION/RÉCUPÉRATION, D.....	13
<b>5. INFORMATIONS POUR LE CALCUL DE L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE .....</b>	<b>14</b>
<b>6. RÉSULTAT DE L'ANALYSE DE CYCLE DE VIE.....</b>	<b>15</b>

<b>7. INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L’AIR INTÉRIEUR, LE SOL ET L’EAU PENDANT LA PÉRIODE D’UTILISATION .....</b>	<b>21</b>
<b>8. CONTRIBUTION DU PRODUIT À LA QUALITÉ DE VIE À L’INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS .....</b>	<b>22</b>

# 1. INTRODUCTION

---

Le cadre utilisé pour la présentation de la déclaration environnementale produit est basé sur le complément national NF EN 15804 +A2/CN et le programme INIES.

Cette fiche constitue un cadre adapté à la présentation des caractéristiques environnementales des produits de construction conformément aux exigences de la norme, NF EN 15804+A2, son complément national NF EN 15804 +A2/CN et à la fourniture de commentaires et d'informations complémentaires, utile dans le respect de l'esprit de cette norme, en matière de sincérité et de transparence.

Un rapport d'accompagnement de la déclaration a été établie, et il peut être consulté, sous accord de confidentialité, avec l'accord de Arketex.

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de Arketex.

**Contact :**

Hervé Munck

Président, Directeur Général

**Coordonnées du contact :**

Courriel : [hmunck@arketex.com](mailto:hmunck@arketex.com)

Tel. : +33(0)6 47 91 56 11

## 2. INFORMATION GÉNÉRALE

---

### 2.1 Nom et adresse du déclarant

<b>Nom</b>	ARKETEX
<b>Adresse</b>	30 Rue François Spoerry
<b>CP</b>	68100
<b>Ville</b>	MULHOUSE
<b>Pays</b>	France

### 2.2 Le(s) site(s), le fabricant ou le groupe de fabricants ou leurs représentants pour lequel la FDES Arketex Acoustic est représentative.

<b>Nom</b>	ARKETEX
<b>Adresse</b>	30 Rue François Spoerry
<b>CP</b>	68100
<b>Ville</b>	MULHOUSE
<b>Pays</b>	France

### 2.3 Type de FDES

Du berceau à la tombe avec module D

### 2.4 Type de FDES

Individuelle

### 2.5 Référence commerciale du produit

Arkotex Acoustic®

## 2.6 Vérification

La norme NF EN 15804+A2/CN du CEN sert de RCP a).	
Vérification indépendante de la déclaration, conformément à l'EN ISO 14025 : 2010 b).	
<input type="checkbox"/> Vérification interne	<input checked="" type="checkbox"/> Vérification Externe
<b>Programme FDES-INIES</b> <a href="http://www.inies.fr/">http://www.inies.fr/</a>  Association HQE 4, avenue du Recteur Poincaré 75016 PARIS FRANCE	<b>Vérificateur :</b> Thomas PEVERELLI <a href="mailto:tpeverelli@esteanaf.fr">tpeverelli@esteanaf.fr</a>
Date de 1 <sup>ère</sup> publication : 14/03/2025	
Date de vérification : 17/03/2025	
Date de fin de validité : 14/03/2030	
a) Règles de définition des catégories de produits b) Facultatif pour la communication entre entreprises, obligatoire pour la communication entre une entreprise et ses clients (voir norme EN ISO 14025:2010, 9.4).	

## 2.7 Lieu de production

France et Allemagne

## 2.8 Circuit de distribution :

BtoB et BtoC

### 3. DESCRIPTION DE L'UNITÉ FONCTIONNELLE DU PRODUIT

#### 3.1 Description de l'unité fonctionnelle (ou unité déclarée) :

« Revêtir 1 m<sup>2</sup> de plafond avec un textile acoustique d'une performance d'absorption  $\alpha_w = 0,2$  mis en œuvre dans les règles de l'art (DTU 58.2) sur une durée de vie de référence de 50 ans. »

#### 3.2 Description des produits :

Arketex Acoustic® est décrit comme un concept innovant de textiles polyester pour l'architecture et la décoration. Mis au point par l'entreprise alsacienne Arketex, il apporte une nouvelle dimension dans la conception des murs et des plafonds, en offrant une alternative aux matériaux traditionnels.

Ce produit est disponible en blanc mat ou en couleurs, et peut être produit en très grande largeur, allant jusqu'à 5 mètres, ce qui le rend adaptable à tous types d'intérieurs et de projets, tant professionnels que privés.

#### 3.3 Description de l'usage du produit :

Les produits répondent aux exigences et méthodes d'essai de la norme NF EN 14716.

Ils sont également mis en œuvre en conformité avec les DTU 58.2 P1-1, DTU58.2 P1-2 et DTU 58.2 P2

Cependant, ce produit ne nécessite pas de chauffer le revêtement ou la pièce, éliminant ainsi le besoin d'un canon à chaleur pour élever la température du revêtement à 60°C ou celle de la pièce à plus de 30°C avant d'ouvrir le colis, comme le préconise le DTU-58.2.

#### 3.4 Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle :

Performance acoustique en association avec une laine roche de 40mm : valeur d'absorption acoustique  $\alpha_w = 1,0$

Classement au feu : B s1 d0

#### 3.5 Description des principaux composants et/ou matériaux du produit :

Paramètre	Unités	Valeur
Quantité de produit	kg/m <sup>2</sup>	2,4E-1
Principaux composants	Kg/m <sup>2</sup>	Tricot de polyester : 2,05E-1 Polyuréthane et antifeu : 1,5E-2 Antifeu : 1E-2
Quantité de produits complémentaires	kg /m <sup>2</sup>	Cadre PVC : 1,75E-1 Vis ou Agrafes de fixation : 1,32E-2
Emballage de distribution	kg/m <sup>2</sup>	Film Polyane (Film PEBD) : 3,67E-2 Carton : 7,62E-2
Taux de chute lors de la mise en œuvre	%	0%
Taux de chute lors de la maintenance	%	Non concerné
Justification des informations fournies	-	Les informations sont fournies par Arketex

### 3.6 Préciser si le produit contient des substances de la liste candidate selon le règlement REACH (si supérieur à 0,1% en masse) :

A la date d'édition de la FDES, aucune substance du produit ne figure dans la « liste candidate de substances extrêmement préoccupantes » soumises à autorisation.

### 3.7 Circuit de distribution

BtoB & BtoC

### 3.8 Description de la durée de vie de référence (si applicable et conformément aux §7.2.2 de la NF EN 15804+A2)

Paramètre	Unités	Valeur
Durée de vie de référence	Années	<b>50</b>
Propriétés déclarées du produit à la sortie de l'usine	Unités appropriées/ou mentions appropriées	-
Paramètres théoriques d'application	Unités appropriées/ou mentions appropriées	
Qualité présumée des travaux	-	La qualité du travail est présumée conforme aux recommandations du fabricant
Environnement extérieur	-	Non concerné
Environnement intérieur	-	Humidité relative : 30% - 75% Température : 10° – 30°C
Conditions d'utilisation	-	L'utilisation du produit est supposée conforme aux préconisations du fabricant.
Maintenance	-	Aucune maintenance ni entretien n'est nécessaire durant toute la durée de vie du produit
Normes (exigences et méthodes d'essai) Spécifications techniques (DTU)	-	NF EN 14716  DTU 58.2 (Plafonds tendus)

### 3.9 Contenu en carbone biogénique

Certains emballages sont biosourcés. La captation de CO<sub>2</sub> liée à la photosynthèse lors de la croissance des plantes est prise en compte en entrée.

Ce CO<sub>2</sub> se retrouve sous forme de carbone dans le matériau.

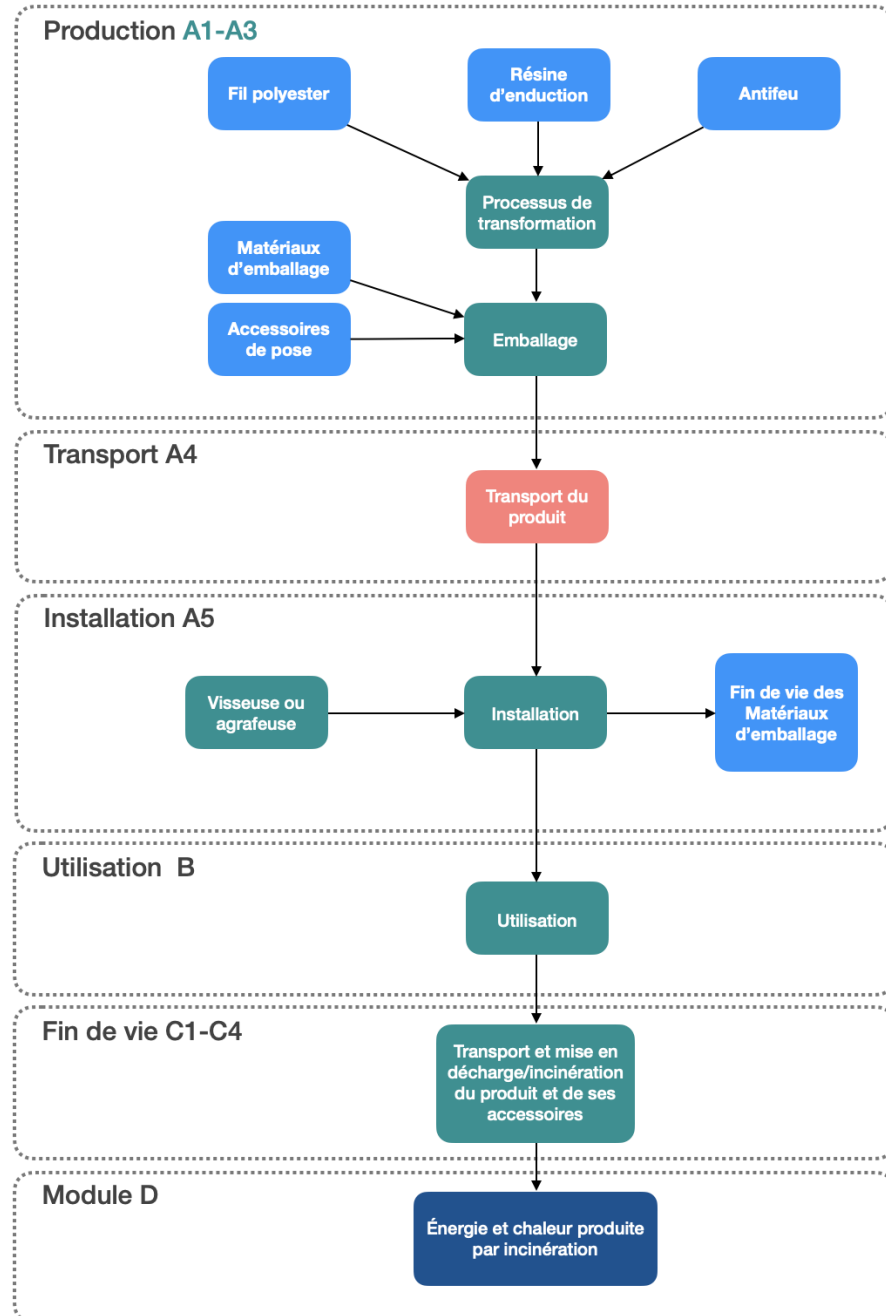
La teneur en carbone biogénique déclarée dans les FDES correspond à la somme pour chaque matière première/emballage, de la quantité de carbone C/kg de matière\*quantité de matière/unité fonctionnelle. La réémission sous forme de carbone est prise en compte dans la fin de vie des matériaux.

Teneur en carbone biogénique	Unité	Valeurs
Teneur en carbone biogénique du produit (à la sortie de l'usine)	kg C/m <sup>2</sup>	0
Teneur en carbone biogénique de l'emballage associé (à la sortie de l'usine)	kg C/m <sup>2</sup>	3,17E-2 Kg de C (1,16E-1 kg éq CO <sub>2</sub> )

## 4. ÉTAPES DU CYCLE DE VIE

### 4.1 DIAGRAMME DE FLUX

La figure suivante présente le diagramme de flux du produit suivant le principe de modularité de la norme NF EN 15804+A2/CN



### 4.2 ÉTAPES DE PRODUCTION, A1-A3

Les étapes A1 à A3 comprennent tous les processus depuis l'extraction des matières premières jusqu'à leur transformation en usine.

Un tricot de fibre polyester est enduit de polyuréthane par enduction l'incorporation d'antifeu est également réalisée lors de cette étape. Le produit obtenu est alors découpé selon les dimensions commandées par les clients. Les commandes sont envoyées avec les accessoires de pose.

### 4.3 ÉTAPES DE CONSTRUCTION, A4-A5

#### A4 : Transport jusqu'au chantier :

Paramètre	Unités	Valeurs
Description du scénario		Scénario NF EN15804+A2/CN « transport national »
Type de combustible et consommation du véhicule ou type de véhicule		Les véhicules considérés sont des camions 16/32T de type Euro 5
Distance jusqu'au chantier	Km	1000
Utilisation de la capacité (incluant les retours à vide)	%	37% 100% de retour à vide
Masse volumique transportés en vrac des produits	t/m <sup>3</sup>	1,33 t/m <sup>3</sup>
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique (coefficient : =1 ou <1 ou ≥1 pour les produits comprimés ou emboîtés)		=1

#### A5 : Installation dans le bâtiment :

Paramètre	Unités	Valeur
Description du scénario	-	Les profilés PVC sont fixés aux murs à l'aide de vis de fixation et d'une visseuse.  Le textile est tendu à la main en étant intégré aux profilés pvc.  Les déchets d'emballages sont considérés par matière et éliminés selon le scénario moyen de traitement des déchets en France.
Intrants auxiliaires pour l'installation (spécifiés par matériau)	kg	Tous les intrants sont livrés avec le produit
Consommation d'eau	m <sup>3</sup>	-
Utilisation d'autres ressources	kg	-
Consommation et type d'énergie	kWh	7.5E-4
Déchets produits sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit (spécifiés par type)	kg	<b>Emballages:</b> Film PE : 3,68E-2 Carton : 7,625E-2
Matières (spécifiées par type) produites par le traitement des déchets sur le site de construction par exemple collecte en vue du recyclage, de la récupération d'énergie, de l'élimination (spécifiées par voie)	-	Les déchets d'emballages sont éliminés selon le scénario moyen de traitement des déchets en France. Les films PE et les cartons sont à 62% incinérés et à 38% enfouis.
Émissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	Kg	-

## 4.4 ÉTAPE DE VIE EN ŒUVRE (exclusion des économies potentielles), B1-B7

### B1 : Utilisation :

Paramètre	Unités	Valeurs
Description du scénario		Un détail des émissions de polluants volatils des produits couverts par la FDES est donné dans le paragraphe 7

### B2 : Maintenance :

Aucune maintenance n'est prévue sur la DVR.

### B3 Réparation

Aucune réparation prévue sur la DVR.

### B4 : Remplacement :

Aucun remplacement n'est prévu sur la DVR.

### B5 : Réhabilitation :

Aucune réhabilitation n'est prévue sur la DVR.

### B6-B7 : Utilisation de l'énergie et de l'eau :

Les produits ne consomment pas d'énergie ou d'eau sur la DVR

## 4.5 ÉTAPES DE FIN DE VIE, C1-C4

Paramètre	Unité	Valeur/description
Description du scénario		Le produit est considéré comme étant détaché du support à la main. Les vis de fixation sont considérées être retirées à l'aide d'une visseuse dans les mêmes conditions qu'à l'installation. Le produit ainsi que ses accessoires sont enlevés, triés et sont envoyés en centre d'enfouissement/incinération en fin de vie selon la moyenne du pays (France) et par matière. Le transport entre le site de construction et le centre d'enfouissement/incinération se fait en camion, avec une distance estimée à 50 km
Distance de transport du produit en fin de vie	Km	50
Quantité collectée séparément	Kg	Textile : 2,3E-1 PVC : 1,75E-1 Vis ou agrafes : 1,32E-2
Quantité collectée avec des déchets de construction mélangés	Kg	0
Quantité destinée à la réutilisation	Kg	0
Quantité destinée au recyclage	Kg	0
Quantité destinée à la récupération d'énergie	Kg	0
Quantité de produit éliminé	Kg	Textile : 2,3E-1 (68% Incinération et 32% enfouissement) PVC : 1,75E-1 (68% Incinération et 32% enfouissement) Vis ou agrafes (ferrailles) : 1,32E-2 (100% enfouissement)

## 4.6 POTENTIEL DE RECYCLAGE/RÉUTILISATION/RÉCUPÉRATION, D

Matières/matériaux valorisés sortants des frontières du système.	Processus de recyclage ou de valorisation énergétique.	Matières / matériaux / énergie économisés.	Quantités associées.
Films PE	Incinération	Electricité (en kWh) et Chaleur (en MJ)	2,20E-02 kWh 3,36E-01 MJ
Carton	Incinération	Electricité (en kWh) et Chaleur (en MJ)	1,56E-02 kWh 2,39E-01 MJ
Textile PU	Incinération	Electricité (en kWh) et Chaleur (en MJ)	7,59E-02 kWh 1,16E+00 MJ
PVC	Incinération	Electricité (en kWh) et Chaleur (en MJ)	4,81E-02 kWh 7,36E-01 MJ
Total électricité économisée (du mix moyen en France).			1,62E-01 kWh
Total chaleur économisée (du mix moyen du réseau de chaleur en France).			2,47E+00 MJ

## 5. INFORMATIONS POUR LE CALCUL DE L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE

<b>PCR utilisé</b>	NF EN 15804+A2/CN
<b>Frontières du système</b>	Les frontières du système respectent les limites imposées par la norme NF EN 15804+A2/CN.
<b>Règle de coupure</b>	L'ensemble du produit et de son cycle de vie sont pris en compte. Les règles de coupure énoncées dans les normes NF EN 15804+A2/CN ont également été respectées (1% par processus, 5% par module, en termes de masse et de consommation d'énergie primaire).
<b>Allocations</b>	Les règles d'affectation fixées par les normes NF EN 15804+A2/CN ont été respectées. Elles ont été fondées sur les propriétés physiques (par exemple masse, surface). Il n'y a pas d'allocation économique. Le module D permet d'allouer les bénéfices potentiels liés à la baisse d'utilisation ultérieure de matières et combustibles primaires, tout en tenant compte des charges associées aux processus de recyclage et de récupération au-delà des frontières du système.
<b>Représentativité géographique et représentativité temporelle des données primaires et secondaires</b>	<p>Les données primaires ont été collectées par Arketex en collaboration avec ses fournisseurs et leur site de production en 2023.</p> <p>Les données secondaires utilisées sont issues de la base Ecoinvent en version 3.10.1 de 2023 et ont été sélectionnées de façon à être représentatives de la zone géographique de production ou de transformation des matières ou des procédés</p> <p>Logiciels utilisés : <b>SímaPro</b></p> <p>SímaPro, logiciel d'analyse de cycle de vie en version 9.6</p>
<b>Variabilité des résultats</b>	Non concerné

## 6. RÉSULTAT DE L'ANALYSE DE CYCLE DE VIE

---

Exonération de responsabilité quant aux incertitudes des méthodes de calculs des indicateurs d'impacts environnementaux de références et additionnels selon la norme EN15804+A2/CN :

- Exonérations de responsabilité 1 – Cette catégorie d'impact concerne principalement l'impact éventuel sur la santé humaine des rayonnements ionisants à faible dose du cycle des combustibles nucléaires. Elle ne prend pas en compte les conséquences d'éventuels accidents nucléaires, d'une exposition professionnelle ou de l'élimination de déchets radioactifs dans des installations souterraines. Les rayonnements ionisants potentiels provenant du sol, du radon et de certains matériaux de construction ne sont pas non plus mesurés par cet indicateur.
- Exonérations de responsabilité 2 – Les résultats de cet indicateur d'impact environnemental doivent être utilisés avec prudence car les incertitudes de ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à cet indicateur est limitée (épuisement pour les ressources abiotiques non fossiles, épuisement pour les ressources abiotiques fossiles, privation en eau (des utilisateurs), écotoxicité (eaux douces), toxicité humaine - effets cancérigènes, toxicité humaine - effets non cancérigènes, impacts liés à l'occupation des sols/qualité du sol).

PARAMÈTRES	Unité	ÉTAPE DE PRODUCTION			ÉTAPE DE CONSTRUCTION		ÉTAPE D'UTILISATION							ÉTAPE DE FIN DE VIE				D bénéfices et charges
		A1 approvisionnement en matières premières	A2 Transports	A3 Fabrication	A4 transports	A5 construction : processus d'installation	B1 utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Besoin en énergie durant la phase d'exploitation	B7 Besoins en eau durant la phase d'exploitation	C1 Démolition / Déconstruction	C2 transport	C3 traitement des déchets	C4 élimination	
<b>Indicateurs d'impacts environnementaux de référence</b>																		
Changement climatique - total	kg CO2 eq	1,64E+00	2,23E-01	4,79E-01	1,03E-01	2,33E-01	0	0	0	0	0	0	0	6,58E-05	4,05E-03	0	5,40E-01	-5,59E-02
Changement climatique – Combustibles fossiles	kg CO2 eq	1,64E+00	2,23E-01	5,89E-01	1,03E-01	7,56E-02	0	0	0	0	0	0	0	6,56E-05	4,05E-03	0	5,40E-01	-5,56E-02
Changement climatique - Biogénique	kg CO2 eq	2,47E-04	3,98E-05	-1,11E-01	1,84E-05	1,57E-01	0	0	0	0	0	0	0	1,24E-07	7,24E-07	0	4,01E-04	-2,95E-04
Changement climatique – Occupation des sols et transformation de l'occupation des sols	kg CO2 eq	1,28E-03	7,30E-05	1,44E-03	3,37E-05	1,31E-06	0	0	0	0	0	0	0	6,20E-08	1,33E-06	0	2,49E-05	-3,71E-05
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC11 eq	3,30E-06	4,43E-09	1,59E-08	2,04E-09	7,11E-11	0	0	0	0	0	0	0	2,32E-12	8,04E-11	0	1,17E-09	-2,80E-09
Acidification	mol H+ eq	6,77E-03	6,96E-04	1,86E-03	3,22E-04	3,67E-05	0	0	0	0	0	0	0	4,57E-07	1,27E-05	0	2,44E-04	-2,03E-04
Eutrophisation aquatique, eaux douces	kg P eq	9,05E-05	1,71E-06	2,15E-05	7,90E-07	4,93E-08	0	0	0	0	0	0	0	2,13E-09	3,11E-08	0	8,76E-07	-9,36E-07
Eutrophisation aquatique	kg N eq	1,25E-03	2,32E-04	5,31E-04	1,07E-04	1,45E-05	0	0	0	0	0	0	0	6,60E-08	4,22E-06	0	7,99E-05	-4,91E-05
Eutrophisation terrestre	mol N eq	1,35E-02	2,55E-03	5,46E-03	1,18E-03	1,56E-04	0	0	0	0	0	0	0	7,23E-07	4,64E-05	0	8,52E-04	-6,28E-04
Formation d'ozone photochimique	kg NMCOV eq	7,62E-03	1,09E-03	2,28E-03	5,04E-04	5,89E-05	0	0	0	0	0	0	0	2,47E-07	1,98E-05	0	2,60E-04	-1,93E-04
Epuisement des ressources abiotiques (éléments)	kg Sb eq	1,66E-05	7,30E-07	2,35E-06	3,37E-07	1,42E-08	0	0	0	0	0	0	0	3,15E-09	1,33E-08	0	2,83E-07	-1,99E-07
Epuisement des ressources abiotiques (fossiles)	MJ	3,22E+01	3,13E+00	1,12E+01	1,44E+00	5,51E-02	0	0	0	0	0	0	0	8,50E-03	5,68E-02	0	4,51E-01	-2,49E+00
Besoin en eau	m3 depriv.	4,78E-01	1,30E-02	2,23E-01	6,00E-03	2,54E-03	0	0	0	0	0	0	0	2,82E-05	2,36E-04	0	1,89E-01	-8,31E-03
<b>Indicateurs d'impacts environnementaux additionnels</b>																		
Emissions de particules fines	Indice de maladie	6,76E-08	1,74E-08	1,98E-08	8,04E-09	3,55E-10	0	0	0	0	0	0	0	2,37E-12	3,17E-10	0	2,63E-09	-1,67E-09
Rayonnements ionisants (santé humaine)	kBq U-235 eq	3,90E-02	1,43E-03	2,52E-02	6,59E-04	1,07E-04	0	0	0	0	0	0	0	8,41E-05	2,59E-05	0	5,78E-04	-1,86E-02
Ecotoxicité (eaux douces)	CTUe	1,41E+01	4,10E-01	2,12E+00	1,89E-01	1,10E-01	0	0	0	0	0	0	0	4,65E-04	7,45E-03	0	1,22E+01	-8,97E-02
Toxicité humaine, effets cancérigènes	CTUh	1,25E-09	3,76E-11	1,20E-10	1,74E-11	1,57E-11	0	0	0	0	0	0	0	5,42E-14	6,83E-13	0	1,18E-09	-1,48E-11
Toxicité humaine, effets non cancérigènes	CTUh	1,69E-08	1,95E-09	4,23E-09	8,99E-10	1,36E-09	0	0	0	0	0	0	0	2,71E-12	3,54E-11	0	2,05E-09	-4,21E-10
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols	Pt	5,18E+00	1,86E+00	5,51E+00	8,59E-01	4,42E-02	0	0	0	0	0	0	0	5,13E-04	3,38E-02	0	2,79E-01	-1,28E+00

PARAMÈTRES	Unité	ÉTAPE DE PRODUCTION			ÉTAPE DE CONSTRUCTION		ÉTAPE D'UTILISATION							ÉTAPE DE FIN DE VIE				D bénéfices et charges
		A1 approvisionnement en matières premières	A2 Transports	A3 Fabrication	A4 transports	A5 construction : processus d'installation	B1 utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Besoin en énergie durant la phase d'exploitation	B7 Besoins en eau durant la phase d'exploitation	C1 Démolition / Déconstruction	C2 transport	C3 traitement des déchets	C4 élimination	
<b>Utilisation des ressources</b>																		
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ, net CV	1,72E+00	5,30E-02	1,75E+00	2,45E-02	1,94E-03	0	0	0	0	0	0	0	8,98E-04	9,63E-04	0	3,51E-02	-5,61E-01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	MJ, net CV	2,39E-02	0,00E+00	1,28E+00	0,00E+00	0,00E+00	0	0	0	0	0	0	0	0,00E+00	0,00E+00	0	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ, net CV	1,72E+00	5,30E-02	1,75E+00	2,45E-02	1,94E-03	0	0	0	0	0	0	0	8,98E-04	9,63E-04	0	3,51E-02	-5,61E-01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ, net CV	3,22E+01	3,12E+00	1,11E+01	1,44E+00	5,51E-02	0	0	0	0	0	0	0	8,50E-03	5,68E-02	0	4,50E-01	-2,49E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	MJ, net CV	8,92E+00	0,00E+00	1,84E+00	0,00E+00	0,00E+00	0	0	0	0	0	0	0	0,00E+00	0,00E+00	0	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ, net CV	3,22E+01	3,12E+00	1,11E+01	1,44E+00	5,51E-02	0	0	0	0	0	0	0	8,50E-03	5,68E-02	0	4,50E-01	-2,49E+00
Utilisation de matière secondaire	kg	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0	0	0	0	0	0	0	0,00E+00	0,00E+00	0	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ, net CV	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0	0	0	0	0	0	0	0,00E+00	0,00E+00	0	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ, net CV	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0	0	0	0	0	0	0	0,00E+00	0,00E+00	0	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce	m3	1,22E-02	4,28E-04	6,30E-03	1,98E-04	8,32E-05	0	0	0	0	0	0	0	2,59E-06	7,79E-06	0	6,71E-03	-8,58E-04
<b>Catégorie de déchets</b>																		
Déchets dangereux éliminés	kg	2,60E-03	9,41E-05	1,16E-03	4,35E-05	1,58E-03	0	0	0	0	0	0	0	1,70E-07	1,71E-06	0	3,02E-02	-7,49E-05
Déchets non dangereux éliminés	kg	1,02E+00	1,82E-01	2,63E-01	8,40E-02	4,65E-02	0	0	0	0	0	0	0	1,07E-04	3,31E-03	0	2,30E-01	-1,34E-02
Déchets radioactifs éliminés	kg	3,06E-05	9,96E-07	2,71E-05	4,60E-07	1,25E-07	0	0	0	0	0	0	0	1,09E-07	1,81E-08	0	3,89E-07	-2,39E-05

FDES conforme à la norme NF EN 15804+A2 et NF EN 15804+A2/CN  
Plafond tendu Arketex Acoustic – Mars 2025

PARAMÈTRES	Unité	ÉTAPE DE PRODUCTION			ÉTAPE DE CONSTRUCTION		ÉTAPE D'UTILISATION							ÉTAPE DE FIN DE VIE				D bénéfices et charges
		A1 approvisionnement en matières premières	A2 Transports	A3 Fabrication	A4 transports	A5 construction : processus d'installation	B1 utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Besoin en énergie durant la phase d'exploitation	B7 Besoins en eau durant la phase d'exploitation	C1 Démolition / Déconstruction	C2 transport	C3 traitement des déchets	C4 élimination	
<b>Flux sortants</b>																		
Composants destinés à la réutilisation	kg	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0	0	0	0	0	0	0	0,00E+00	0,00E+00	0	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0	0	0	0	0	0	0	0,00E+00	0,00E+00	0	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,42E-02	0	0	0	0	0	0	0	0,00E+00	0,00E+00	0	2,49E-01	0,00E+00
Energie Electrique fournie à l'extérieur	MJ	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,35E-01	0	0	0	0	0	0	0	0,00E+00	0,00E+00	0	4,46E-01	0,00E+00
Energie Vapeur fournie à l'extérieur	MJ	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,75E-01	0	0	0	0	0	0	0	0,00E+00	0,00E+00	0	1,90E+00	0,00E+00
Energie gaz et process fournie à l'extérieur	MJ	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0	0	0	0	0	0	0	0,00E+00	0,00E+00	0	0,00E+00	0,00E+00
Total énergie fournie à l'extérieur	MJ	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,10E-01	0	0	0	0	0	0	0	0,00E+00	0,00E+00	0	2,34E+00	0,00E+00

Impacts environnementaux - Agrégation des différents modules pour réaliser un « Total d'étape » ou « Total Cycle de vie »							
Impacts/Flux	Unité	ÉTAPE DE PRODUCTION	ÉTAPE DE CONSTRUCTION	ÉTAPE D'UTILISATION	ÉTAPE DE FIN DE VIE	TOTAL CYCLE DE VIE	Etape Bénéfiques et charges au-delà des frontières du système
<b>Indicateurs d'impacts environnementaux de référence</b>							
Changement climatique - total	kg CO2 eq	2,34E+00	3,36E-01	0,00E+00	5,44E-01	3,22E+00	-5,59E-02
Changement climatique – Combustibles fossiles	kg CO2 eq	2,45E+00	1,79E-01	0,00E+00	5,44E-01	3,17E+00	-5,56E-02
Changement climatique - Biogénique	kg CO2 eq	-1,11E-01	1,57E-01	0,00E+00	4,02E-04	4,67E-02	-2,95E-04
Changement climatique – Occupation des sols et transformation de l'occupation des sols	kg CO2 eq	2,79E-03	3,50E-05	0,00E+00	2,63E-05	2,85E-03	-3,71E-05
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC11 eq	3,32E-06	2,11E-09	0,00E+00	1,25E-09	3,32E-06	-2,80E-09
Acidification	mol H+ eq	9,33E-03	3,59E-04	0,00E+00	2,57E-04	9,94E-03	-2,03E-04
Eutrophisation aquatique, eaux douces	kg P eq	1,14E-04	8,39E-07	0,00E+00	9,09E-07	1,15E-04	-9,36E-07
Eutrophisation aquatique	kg N eq	2,01E-03	1,22E-04	0,00E+00	8,42E-05	2,22E-03	-4,91E-05
Eutrophisation terrestre	mol N eq	2,15E-02	1,34E-03	0,00E+00	8,99E-04	2,37E-02	-6,28E-04
Formation d'ozone photochimique	kg NMCOV eq	1,10E-02	5,63E-04	0,00E+00	2,80E-04	1,18E-02	-1,93E-04
Epuisement des ressources abiotiques (éléments)	kg Sb eq	1,97E-05	3,51E-07	0,00E+00	2,99E-07	2,03E-05	-1,99E-07
Epuisement des ressources abiotiques (fossiles)	MJ	4,65E+01	1,50E+00	0,00E+00	5,16E-01	4,85E+01	-2,49E+00
Besoin en eau	m3 depriv.	7,14E-01	8,54E-03	0,00E+00	1,89E-01	9,12E-01	-8,31E-03
<b>Indicateurs d'impacts environnementaux additionnels</b>							
Emissions de particules fines	Indice de maladie	1,05E-07	8,40E-09	0,00E+00	2,95E-09	1,16E-07	-1,67E-09
Rayonnements ionisants (santé humaine)	kBq U-235 eq	6,56E-02	7,66E-04	0,00E+00	6,88E-04	6,71E-02	-1,86E-02
Ecotoxicité (eaux douces)	CTUe	1,66E+01	2,99E-01	0,00E+00	1,22E+01	2,91E+01	-8,97E-02
Toxicité humaine, effets cancérigènes	CTUh	1,41E-09	3,31E-11	0,00E+00	1,18E-09	2,62E-09	-1,48E-11
Toxicité humaine, effets non cancérigènes	CTUh	2,31E-08	2,26E-09	0,00E+00	2,09E-09	2,74E-08	-4,21E-10
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols	Pt	1,26E+01	9,03E-01	0,00E+00	3,13E-01	1,38E+01	-1,28E+00

Impacts environnementaux - Agrégation des différents modules pour réaliser un « Total d'étape » ou « Total Cycle de vie »							
Impacts/Flux	Unité	ÉTAPE DE PRODUCTION	ÉTAPE DE CONSTRUCTION	ÉTAPE D'UTILISATION	ÉTAPE DE FIN DE VIE	TOTAL CYCLE DE VIE	Etape Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
<b>Utilisation des ressources</b>							
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ, net CV	3,52E+00	2,64E-02	0,00E+00	3,70E-02	3,59E+00	-5,61E-01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	MJ, net CV	1,30E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,30E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ, net CV	3,52E+00	2,64E-02	0,00E+00	3,70E-02	3,59E+00	-5,61E-01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ, net CV	4,64E+01	1,50E+00	0,00E+00	5,15E-01	4,84E+01	-2,49E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	MJ, net CV	1,08E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,08E+01	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ, net CV	4,64E+01	1,50E+00	0,00E+00	5,15E-01	4,84E+01	-2,49E+00
Utilisation de matière secondaire	kg	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ, net CV	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ, net CV	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce	m3	1,89E-02	2,81E-04	0,00E+00	6,72E-03	2,59E-02	-8,58E-04
<b>Catégorie de déchets</b>							
Déchets dangereux éliminés	kg	3,85E-03	1,62E-03	0,00E+00	3,02E-02	3,57E-02	-7,49E-05
Déchets non dangereux éliminés	kg	1,47E+00	1,31E-01	0,00E+00	2,33E-01	1,83E+00	-1,34E-02
Déchets radioactifs éliminés	kg	5,87E-05	5,85E-07	0,00E+00	5,16E-07	5,98E-05	-2,39E-05
<b>Flux sortants</b>							
Composants destinés à la réutilisation	kg	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg	0,00E+00	6,42E-02	0,00E+00	2,49E-01	3,13E-01	0,00E+00
Energie Electrique fournie à l'extérieur	MJ	0,00E+00	1,35E-01	0,00E+00	4,46E-01	5,82E-01	0,00E+00
Energie Vapeur fournie à l'extérieur	MJ	0,00E+00	5,75E-01	0,00E+00	1,90E+00	2,47E+00	0,00E+00
Energie gaz et process fournie à l'extérieur	MJ	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Total énergie fournie à l'extérieur	MJ	0,00E+00	7,10E-01	0,00E+00	2,35E+00	3,06E+00	0,00E+00

Les résultats de l'EICV sont des expressions relatives et ne prédisent pas les impacts finaux par catégorie, le dépassement de seuils, les marges de sécurité ou les risques.

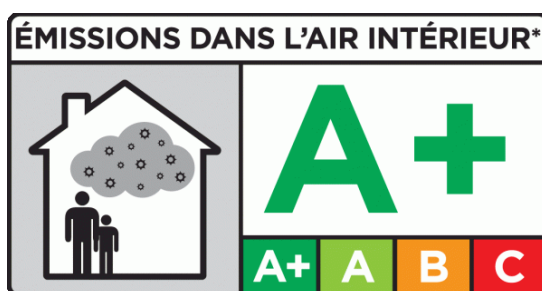
## 7. INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'AIR INTÉRIEUR, LE SOL ET L'EAU PENDANT LA PÉRIODE D'UTILISATION

		Résultats d'essais	Justification et/ou rapport d'essai
Émission dans l'air intérieur <sup>1 2</sup>	Émissions de COV et de formaldéhyde	<i>Classe d'émission COV : A+</i>	<b>RAPPORT D'ÉSSAI DU CSTB N° SC-2023-25462/D</b>
	Comportement face à la croissance fongique et bactérienne	<i>Non analysé</i>	
	Émissions radioactives naturelles des produits de construction	<i>Non concerné</i>	
	Émissions de fibres et de particules	<i>Non analysé</i>	
Émission dans le sol et l'eau <sup>1 2</sup>	Émissions dans l'eau	<i>Non concerné</i>	
	Émissions dans le sol	<i>Non concerné</i>	

1) Émissions dans l'air intérieur, le sol et l'eau selon les normes horizontales relatives aux mesures des émissions de substances dangereuses réglementées, provenant des produits de construction, au moyen de méthodes d'essai harmonisées conformes aux dispositions des Comités Techniques respectifs des Normes européennes de produits, lorsqu'elles sont disponibles.

Pour plus d'informations se référer à l'EeB Guide : <http://www.eebguide.eu/?p=1991>

2) En France le comité technique INIES Base (CTIB) donne des recommandations sur la déclaration des caractéristiques sanitaire et de confort - Guide de rédaction des résumés sanitaires et confort (CTIB N94, Juin 2018)



## 8. CONTRIBUTION DU PRODUIT À LA QUALITÉ DE VIE À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS

---

### **Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment :**

Le produit ne revendique aucune performance thermique.

### **Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment :**

Affaiblissement acoustique

Selon le rapport d'essai : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT D'ABSORPTION D'UNE TOILE TENDUE ARKETEX ACOUSTIC 230, AVEC VIDE D'AIR EP.10 MM ET BA25 effectué par le laboratoire Ginger CEBTP (accrédité par COFRAC Essais), le coefficient d'absorption acoustique  $\alpha_w$  évalué selon la norme ISO 11654 est de 0,20 (H).

De plus selon la mise en œuvre, les performances acoustiques peuvent être améliorées.

### **Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment :**

Le produit peut avoir une fonction décorative. Aucun essai n'a été réalisé pour mesurer le confort visuel.

### **Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment :**

Le produit ne revendique aucune performance olfactive.

Le produit ne dégage aucune odeur. Aucun essai n'a été réalisé pour mesurer le confort olfactif.